

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

2018

Revue de Presse n°13 du 15 mai 2018

Actualités de l'Enseignement Supérieur	2
Actualités de l'Enseignement 1 ^{aire} & 2 ^{aire}	7
Articles thématiques	9

AEFE-SORES

RP-SORES-2018-05-15

Actualités de l'Enseignement Supérieur

Actu | Parcoursup

«Parcoursup : ce qui attend les bacheliers le 22 mai», LE PARISIEN, publié le 07/05/2018.

<http://www.leparisien.fr/societe/parcoursup-ce-qui-attend-les-bacheliers-le-22-mai-07-05-2018-7702554.php>

« Les élèves (ou leurs parents) ont peut-être marqué la date d'une croix dans leur agenda : le 22 mai arriveront dans les boîtes mails des jeunes de Terminale les premières réponses des établissements à leurs candidatures post-bac. Mais cette échéance est en trompe l'œil : tout le monde ne sera pas fixé sur son sort pour autant. Explication.

Le 22 mai, les élèves recevront bien un mail, avec pour chacun de leur souhait, quatre réponses possibles : « oui », « non » (pour les cursus sélectifs), « oui mais » (l'élève n'est accepté que s'il accepte un module de remise à niveau), ou « en attente ». Les dossiers étant pour la plupart « classés » par notes, les plus brillants recevront dès le 22 mai des propositions d'admission. Il leur faudra alors soit accepter la place, soit la « réserver » en attendant d'autres réponses, soit la « lâcher » pour permettre à d'autres d'en bénéficier.

A l'inverse, les jeunes aux dossiers scolaires moins reluisants, ou qui ont candidaté à des cursus trop sélectifs, risquent de recevoir, en guise de réponse, une angoissante série de « en attente ». Ces verdicts en suspens pourront se transformer en « oui » à mesure que d'autres étudiants mieux classés se désisteront. Mais si le nombre de désistements est insuffisant, un candidat pourra rester « en attente » jusqu'à la rentrée.

Toutefois, à partir du 26 juin, au lendemain des écrits du bac, une « phase complémentaire » permettra à ces jeunes sans affectation de formuler de nouveaux vœux dans la liste des places encore vacantes. Et à l'issue des résultats, début juillet, des commissions se réuniront dans chaque académie pour examiner les dossiers des laissés pour compte. Il leur sera proposé, assure l'Enseignement supérieur, un cursus « le plus proche possible » de celui initialement souhaité.»

«Parcoursup : «On sacrifie une génération»», LIBÉRATION, publié le 03/05/2018.

http://www.liberation.fr/france/2018/05/03/parcoursup-on-sacrifie-une-generation_1647527?xtor=rss-450

« Ce jeudi, Antony Taillefait, professeur de droit public à l'université d'Angers (Maine-et-Loire)

«Je refuse de participer au tri des candidatures par principe. Même si, en pratique, cela ne change rien au cours des choses. Dans mon département de droit, deux enseignants ont accepté de le faire. Ils le font tout seuls, sans que l'on sache quels critères ils utilisent. Je ne cherche même pas à savoir tellement je suis irrité.

«Comment prédire la réussite des étudiants ? Surtout en droit, une discipline qui n'est pas enseignée au lycée. Pour justifier cette réforme, on met en avant le taux d'échecs en première année, mais nous n'avons jamais essayé de faire fonctionner l'université avec des moyens ! Je pense par exemple aux travaux dirigés (TD) à 40 élèves... alors qu'il faudrait qu'ils soient maximum 25 pour mener un accompagnement de qualité.

«Cette réforme n'est qu'une affaire budgétaire. L'histoire des capacités d'accueil de l'université, présentées comme l'argument imparable pour faire du tri, est simplement un argument bureaucratique pour limiter les dépenses. Nous pourrions très bien avoir deux amphis de première année. Quand je suis rentré à l'université, au début des années 80, nous étions 1 800 premières années en droit à Bordeaux. Les politiques n'avaient pas encore inventé les capacités d'accueil. Une chance pour moi. Sans ça, je ne serais jamais devenu professeur d'université. La vérité, c'est qu'aujourd'hui il y a un pic démographique avec les enfants nés autour des années 2000, qui va ensuite se tasser. Les responsables politiques le savent. Ils préfèrent faire le dos rond et attendre que ça passe plutôt que de mettre les moyens pour former ces étudiants. On sacrifie une génération. Il faut le dire.»»

Actu | Parcoursup (suite)

«Parcoursup : dans les coulisses d'une commission d'examen des vœux», EDUCPROS, publié le 07/05/2018.

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/parcoursup-dans-les-coulisses-d-une-commission-d-examen-des-voeux.html>

« Classer 999 candidatures afin de remplir 220 places : c'est la tâche de la commission d'examen des vœux des formations de physique-chimie et SVT de l'université de Cergy-Pontoise. Vendredi 4 mai 2018, lors d'une ultime réunion, elle dresse le bilan d'un processus "fastidieux".

Première étape de l'ordre du jour : l'harmonisation des modalités d'examen des dossiers. "Je propose que l'on prenne chacun un cas et que l'on regarde si nous aurions mis la même note", démarre Sébastien Peralta. Et d'ajouter : "Nous n'allons pas nous prendre la tête non plus à un point près. Nos formations ne sont pas en tension, donc si l'on hésite entre la note de 14 ou 15, cela ne changera pas grand-chose. Nous irons loin dans la liste du classement."

Tour à tour, les membres de la commission prennent la parole pour commenter les données qui s'affichent devant eux. Pascale Leturmy, directrice adjointe du département géosciences et environnement, ouvre le bal : "J'ai le cas d'une lycéenne qui n'est pas très forte. Pour moi, ce n'est pas la candidate du siècle. Elle a 4 en chimie, mais elle a un bac S et 14 en maths..."

"En SVT, elle a eu 14, ça rattrape son cas", poursuit son collègue Pascal Griesmar, responsable de la L3 de chimie. C'est au tour du professeur des universités de donner un exemple : "J'ai mis un 15, mais on peut baisser si vous voulez." Les cas s'enchaînent et les dossiers des candidats défilent sur l'écran. "Montre voir le projet de formation et ce que le candidat raconte dans sa lettre!" lance Gilles Rémy, directeur adjoint du département physique.[...]

Dernière question à trancher : faut-il ou non pratiquer du surbooking ? Le choix semble se porter sur une augmentation de la donnée d'appel de 50 %. En clair : donner un "oui" à 340 candidats, alors que les formations ne comptent que 200 places. Pour éviter le risque de se retrouver avec un trop grand nombre d'étudiants en L1, ce surbooking ne serait pratiqué que les premiers jours.

La réunion se termine et la moulinette Parcoursup livre sa première ébauche de classement des candidats sur le tableau blanc. L'occasion, pour les membres de la commission de découvrir les résultats de leur examen des dossiers. "Alors, c'est qui le premier?" demande, curieuse, Pascale Leturmy. Puis d'ajouter, réaliste : "De toute façon, il ne viendra pas chez nous..."

Selon les estimations de la commission, au jeu des désistements, l'université pourrait descendre jusqu'à la 700e place "sans problème". Les responsables s'intéressent donc tout particulièrement aux élèves qui trustent le milieu du classement : "Quelles notes a le candidat à la 400e place?" "Où se retrouve le premier STI2D?" "Où est le bac pro jardinage?" Certains membres laissent paraître quelques craintes à l'idée de se retrouver avec les candidats en fin de liste. Mais le président de la commission reste philosophe : "Avec leurs notes, il y a peu de chances qu'ils aient le bac..."»

Actu | Hausse effectifs étudiants

«Universités : 150 000 étudiants de plus en 2026», ALTERNATIVES ECONOMIQUES, publié le 03/05/2018.

<https://www.alternatives-economiques.fr/universites-150-000-etudiants-de-plus-2026/00084478>

« Voilà de quoi donner des sueurs froides aux personnels universitaires en train de s'arracher les cheveux sur la mise en œuvre de ParcoursSup ! Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation vient en effet de publier les projections des effectifs dans l'enseignement supérieur d'ici à 2026. La leçon principale de l'exercice, c'est que les universités doivent se préparer, malgré la difficulté de la situation actuelle, à accueillir un nombre fortement croissant d'étudiants dans les années à venir.

Et ça ne tardera pas. 1 533 000 étudiants étaient inscrits à l'université – hors IUT – à la rentrée 2017. Ils devraient être 34 000 de plus l'an prochain (+ 2,2 %). En 2026, leur nombre devrait frôler les 1,7 million, soit une hausse d'un peu plus de 10 % par rapport à 2017. La croissance des effectifs de l'ensemble de l'enseignement supérieur devrait être du même ordre : ces derniers devraient atteindre 2,9 millions d'étudiants d'ici huit ans (2 600 000 aujourd'hui).

La raison principale de cet afflux, c'est l'arrivée au seuil des études supérieures des générations nombreuses nées à partir de l'an 2000, qui vont venir grossir significativement les rangs des bacheliers. Résultat : il devrait y avoir en 2018-2019 65 000 étudiants de plus qu'en 2017-2018 (+ 2,5 %).

Conséquence logique : les flux d'entrants vont connaître en 2018 une hausse « substantielle », écrit Aline Pauron. Cette dernière précise qu'en valeur absolue « c'est d'abord à l'université hors IUT qu'une hausse considérable est attendue d'environ 15 000 nouveaux entrants supplémentaires (+ 5,5 %) ». L'augmentation n'avait été que de 0,8 % en 2016 et 1,7 % en 2017 (soit respectivement 2 181 et 4 549 étudiants de plus). Sur la période 2016-2026, les flux d'entrée devraient augmenter de 12,8 % à l'université (hors IUT), mais devrait croître encore plus vite dans les filières de lettres, sciences humaines, sciences et Staps. Filières dont les conditions d'accueil sont déjà les plus déplorables à l'heure actuelle...

Reste à savoir quel sera l'effet des nouvelles modalités d'orientation qu'instaure ParcoursSup sur ces flux prévisionnels, ainsi que les moyens que le gouvernement mettra en œuvre pour faire face à ce net accroissement des effectifs étudiants. Sur ce point, l'évolution récente des budgets de l'enseignement supérieur n'incite malheureusement guère à l'optimisme...»

«Université : les bébés de l'An 2000 vont bousculer la rentrée 2018», LES ECHOS, publié le 03/05/2018.

<https://start.lesechos.fr/continuer-etudes/master-ms-mba/universite-les-bebes-de-l-an-2000-vont-bousculer-la-rentree-2018-11792.php>

« Cette année, 28.000 étudiants de plus qu'à la rentrée 2017 sont attendus dans les quatre principales filières post-baccalauréat (Universités, IUT, classes prépas et STS), selon une projection réalisée par le département statistique du Mesri.

Cette hausse notable s'explique par le "boom démographique intervenu en l'an 2000", juge Aline Pauron, auteure de l'étude. "Conjuguée aux effets cumulés des augmentations d'entrée dans l'enseignement supérieur les années précédentes, (elle) se traduira par une progression substantielle du nombre total des inscriptions dans l'enseignement supérieur." Il devrait y avoir 2.677.000 étudiants au total, soit 65.000 de plus qu'en 2017 selon l'analyse du Mesri. [...]

Le 25 avril, à l'issue de la conférence avec les présidents d'université (CPU), Edouard Philippe a annoncé "des moyens supplémentaires" pour "ajuster à la hausse les capacités d'accueil." 19.000 places ont déjà été financées sur les 22.000 que le gouvernement avait promis en janvier. La ministre de l'Enseignement supérieur Frédérique Vidal a expliqué en mars qu'elle était prête à ouvrir davantage de places.»

Actu | Hausse effectifs étudiants (suite)

«15.000 nouveaux étudiants attendus à l'université à la rentrée 2018», EDUCPROS, publié le 04/05/2018.

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/15000-nouveaux-etudiants-attendus-a-l-universite-a-la-rentree-2018.html>

« "En valeur absolue, c'est d'abord à l'université hors IUT qu'une hausse considérable est attendue, d'environ 15.000 nouveaux entrants supplémentaires (+ 5,5 %)", souligne le service statistique de la Rue Descartes. En revanche, le ministère table sur une progression annuelle moins forte pour 2021 et 2022 (de l'ordre de 1 % par an). Au total, la croissance du nombre d'étudiants s'établirait alors à + 327.000 entre 2016 et 2026 (+ 12,7 %).

Selon les tendances établies par le ministère, les effectifs devraient augmenter de 12 % dans l'enseignement supérieur en dix ans, entre 2016 et 2026. La plus forte hausse concernerait les formations ingénieures (+ 22 %), puis universitaires (+ 11,8 %).

En dix ans, au total, l'université devrait gagner 179.000 étudiants. La progression est la même pour les cursus de licence et de master (+ 12,7 % et + 13,1 %). Les effectifs croîtraient davantage en sciences et Staps (+ 19 %), ainsi qu'en lettres et sciences humaines (+ 15,9 %).

Le ministère a également envisagé un autre scénario, dit "contraint", en se basant sur des capacités d'accueil accrues, mais en estimant que les moyens humains ne seront pas d'emblée suffisants pour absorber les étudiants. Selon cette hypothèse, l'évolution des inscriptions en 2018 à l'université est plus faible : 10.000 étudiants supplémentaires, contre 15.000 dans le cadre du scénario tendanciel.»

«Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2017 à 2026», MESRI, publié le 30/04/2018.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid129643/projections-des-effectifs-dans-l-enseignement-superieur-pour-les-rentrees-de-2017-a-2026.html>

« Selon les prévisions effectuées à partir des résultats du baccalauréat, des choix d'orientation observés les années précédentes et des premières informations disponibles sur l'année en cours, le nombre total d'étudiants à la rentrée 2017 augmenterait de 1,4 % sur l'ensemble des formations et des cycles de l'enseignement supérieur, soit + 36 000 étudiants environ. A la rentrée 2018, marquée par le boom démographique de l'an 2000, le nombre total d'étudiants devrait encore s'accroître de 65 000. En particulier, les flux d'entrée en première année dans les quatre principales filières (université y compris instituts universitaires de technologie, sections de techniciens supérieurs et classes préparatoires aux grandes écoles), devraient augmenter de 28 000 environ. Si les tendances en termes d'orientation, de poursuite d'études et de démographie se prolongent, l'enseignement supérieur pourrait rassembler, en 2021, 2,8 millions d'étudiants et, en 2026, 2,9 millions d'étudiants, soit respectivement 216 000 et 327 000 étudiants de plus qu'en 2016.»

Actu | Écoles de commerce

«Face à la concurrence, les écoles de commerce misent sur leur différence», LE MONDE, publié le 12/05/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/05/12/face-a-la-concurrence-les-ecoles-de-commerce-misent-sur-leur-difference_5297844_4401467.html

« Se démarquer de la concurrence. Mettre en avant ses points forts, ses - « pôles d'excellence », ses atouts distinctifs. Dans l'univers très compétitif des écoles de commerce, chacune tente de devenir une référence dans un domaine - sectoriel, le plus souvent. L'Essca mise ainsi sur le marketing numérique, l'ESC La Rochelle sur le tourisme, Grenoble EM sur le management de la technologie, l'EM Normandie sur la logistique et le management portuaire, l'Edhec sur son centre de recherche en finance... Quelques-unes s'appuient sur d'autres spécificités - l'international pour l'IESEG ou l'ESC Rennes, l'ancrage européen pour l'ESCP, qui aligne six campus dans les principaux pays de l'Union européenne.

Un des exemples les plus aboutis de cette stratégie est celui de Burgundy School of Business (BSB), anciennement ESC Dijon-Bourgogne. L'école a lancé une première formation consacrée au vin - un mastère spécialisé (MS) en « commerce international des vins et spiritueux ». C'était il y a... une trentaine d'années. Essai transformé : le programme gagne en notoriété, attire des étudiants étrangers. Par la suite, ce MS est dédoublé à Paris, en version « temps partiel ». Là encore, la greffe prend. [...]»

Actu | DUT

«J'ai choisi de faire un DUT plutôt qu'une classe prépa, parce que c'est concret», LE MONDE, publié le 14/05/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/05/14/j-ai-choisi-de-faire-un-dut-plutot-qu-une-classe-prepa-parce-que-c-est-concret_5298667_4401467.html

« Très bon élève de terminale S et passionné de chimie, Tony a préféré ce bac + 2 intégrant beaucoup de pratique, plutôt que se « bourrer le crâne » en maths sup. Il achève désormais un master à l'université.

J'ai toujours adoré les sciences dures. J'ai eu une prof de physique-chimie en première S qui était une vraie passionnée de sciences, et ça se ressentait dans ses cours. Elle m'a fait aimer le côté pratique, manuel, de la discipline car à chaque TP [travail pratique], elle décrivait tous les phénomènes physico-chimiques de la manip. C'est elle qui m'a vraiment donné envie d'étudier dans ce domaine, pour en faire mon métier. Et d'étudier la chimie en particulier, parce que je la préférais à la physique et que je voulais une filière avec beaucoup de pratique.

En terminale, mes profs voulaient donc m'envoyer faire une prépa PCSI (physique, chimie et sciences de l'ingénieur) ou une prépa intégrée dans une école d'ingénieurs, comme l'École nationale supérieure de chimie de Lille. Je ne voulais pas exercer le métier d'ingénieur, donc pas de classes prépas, malgré ma mention très bien au bac. Je voulais manipuler, et non pas me bourrer le crâne comme un taré pendant deux ans sans jamais toucher le moindre erlenmeyer.[...]

Le DUT a été une véritable révélation, à tel point qu'aujourd'hui je le conseille à tout le monde, quelle que soit la filière. Il m'a apporté beaucoup de théorie dans plusieurs chimies différentes et surtout beaucoup de pratique (en 2e année, j'avais vingt-quatre heures de TP par semaine). En plus, l'ambiance était géniale et cela m'a permis de réaliser un stage au Japon de trois mois en seconde année, chose qui ne serait pas arrivée en prépa. Le DUT étant professionnalisant, il m'a également permis de travailler dans des usines, au service qualité, les étés. [...]

Par la suite, en master, j'ai rejoint une filière à cheval entre la chimie organique et la biologie, très orientée recherche. J'ai terminé deuxième de ma promotion de M2 lors des partiels, ce qui me permet de concourir pour obtenir une bourse doctorale dans quelques mois. Je suis en train de réaliser le stage de fin d'études dans un labo de recherche à Lille et je ne regrette absolument pas mon parcours. Je n'ai pas fait de prépa, je ne suis pas non plus ingénieur, mais au moins, j'ai suivi un parcours que j'ai décidé, qui me passionne. Et je ne me suis pas bourré le crâne avec des matières trop généralistes en prépa pendant deux ans pour au final n'être pas certain d'intégrer l'école voulue. Si c'était à refaire, j'aurais choisi exactement le même parcours.»

Actualités de l'Enseignement 1^{ère} & 2^{ème}

Actu | Affelnet

«S'inscrire au lycée : dix questions pour tout savoir sur Affelnet», L'ÉTUDIANT, publié (mise à jour) le 04/05/2018.

<https://www.letudiant.fr/college/3e/dix-questions-pour-tout-savoir-sur-affelnet.html>

« Pour vous inscrire au lycée, vous devez passer par Affelnet, cette application au nom étrange, qui marque le premier palier de l'orientation en fin de 3e. Mais avec des règles qui varient d'une académie à l'autre, il est parfois dur de se repérer. On fait le point en dix questions.

#1. Affelnet, comment ça fonctionne ?

Affelnet est un logiciel qui classe en même temps les souhaits d'orientation de tous les élèves en fin de 3e et leur propose une place dans un lycée. Tout commence à partir du mois de mai où votre collège vous remet une fiche de vœux à remplir. Vous devez alors classer les lycées que vous souhaitez par ordre de préférence. Vous pouvez émettre entre 3 et 8 vœux selon votre académie. Un vœu équivaut au choix d'un lycée sauf en voie professionnelle où il correspond à une formation spécifique dans un établissement. Vous avez généralement jusqu'au mois de juin pour vous décider mais le calendrier peut changer d'une académie à l'autre.

Deuxième étape : le collège enregistre vos choix dans Affelnet et vous recevez vos résultats à la fin des épreuves du DNB (diplôme national du brevet). Vous devez alors vous inscrire dans le lycée obtenu. Pour ceux qui n'ont pas obtenu d'affectation, un deuxième tour est organisé en juillet.

#2. Sur quels critères se fait mon affectation au lycée ?

Pour faire son choix, Affelnet prend en compte l'adresse de votre domicile, vos résultats scolaires, le niveau de maîtrise des compétences du socle commun ainsi que d'autres critères définis par votre académie. À chaque critère correspond un nombre de points qui permet à l'application de classer les demandes en fonction du score total obtenu. Par exemple, à Paris, 4 critères sont pris en compte : les résultats scolaires et les compétences du socle (maximum 9600 points), l'attribution d'une bourse (4800 points), le choix d'un établissement de son district (9600 points) et, pour les non-boursiers, le fait d'avoir effectué toute sa scolarité au collège en éducation prioritaire (480 points). [...]

#3. Est-ce que je peux me retrouver sans affectation ?

Rassurez-vous, il y a peu de chances que cela arrive ! À Paris, plus de 90 % des élèves reçoivent une affectation dès le premier tour. "Pour l'entrée en lycée général, si l'élève n'a aucun lycée, c'est généralement qu'il n'a pas demandé celui de son secteur...", observe Laurent Hugot, [CSAIO de] Paris. Si c'est votre cas, signalez-le à votre collègue qui vous aidera à formuler de nouveaux souhaits. [...]

#6. Comment puis-je être sûr d'obtenir satisfaction ?

Les rectorats conseillent de faire le maximum de vœux pour être sûr d'obtenir satisfaction car certains lycées sont très demandés. Inscrivez toujours le lycée de votre secteur par précaution, hiérarchisez vos souhaits et renseignez-vous bien sur les formations. [...]

#8. Certaines formations échappent-elles à Affelnet ?

Certaines formations font l'objet d'un traitement différent. "Il s'agit de celles qui s'adressent à un public très particulier où les équipes souhaitent rencontrer les élèves", décrypte Laurent Hugot. Parmi les autres formations concernées : les sections internationales, des formations interacadémiques ou à recrutement national comme les lycées Henri-IV ou Louis-Le-Grand. La liste complète est consultable sur le site de chaque rectorat. [...]

#10. Dans le privé, suis-je concerné ?

L'enseignement privé est désormais pris en compte par Affelnet dans les trois quart des académies. Néanmoins, tous les lycées ne sont pas forcément inscrits. Tout dépend des accords passés entre les établissements et l'académie. Le ministère de l'Éducation nationale l'assure : les élèves du privé ont autant de chances que les autres d'obtenir satisfaction, à condition de bien formuler leurs vœux.»

Actu | Affelnet (suite)

«Affelnet : ce qui change en 2018 pour votre inscription au lycée», L'ÉTUDIANT, publié le 04/05/2018.

<https://www.letudiant.fr/college/3e/affelnet-ce-qui-change-en-2018-pour-votre-inscription-au-lycee.html>

« À chaque année, ses nouveautés. En 2017, Affelnet avait déjà connu quelques ajustements, conservés pour la procédure 2018. Ainsi, la maîtrise des compétences du socle commun est désormais prise en compte. Elle s'est ajoutée à vos résultats scolaires obtenus en troisième et au critère géographique (votre adresse).

Concernant ce dernier critère, à Paris, par exemple, cela équivaut à un bonus de 9.600 points si vous demandez un lycée situé dans le même district que votre domicile.

L'année 2018 voit apparaître une évolution qui s'applique à l'ensemble du territoire. Alors que les compétences du socle commun valaient davantage que les résultats scolaires pour l'affectation en lycée, dorénavant, le poids de ces deux critères sera équivalent.

Ainsi, dans l'académie de Paris par exemple, les notes et les compétences valent chacune 4.800 points maximum. Au total, vous pouvez donc obtenir 9.600 points grâce à vos résultats scolaires.

Mais attention : les barèmes diffèrent selon les académies. Ils sont définis par les autorités locales.

Mais Affelnet est une procédure particulière à chaque académie. Les spécificités de l'académie de Paris ne sont pas forcément les mêmes que celles de Lyon ou Toulouse. N'hésitez donc pas à consulter le site de votre rectorat pour vous tenir informé des dernières modifications.»

Actu | Fusion des académies

«Le ministère programme la fusion des académies», LE CAFÉ PÉDAGOGIQUE, publié le 14/05/2018.

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2018/05/14052018Article636618750775580084.aspx>

« Et de trois. Le ministère de l'Education nationale publie le troisième rapport en moins de six mois sur l'organisation territoriale de l'Education nationale. Particularité : cette fois ci il ne s'agit pas de donner des idées générales sur la territorialisation mais d'organiser concrètement le passage de 26 académies métropolitaines à seulement 13 en fixant les étapes. Ce nouveau pas organise l'application des idées du ministre et fixe l'horizon 2021 pour la disparition des académies actuelles. Le rapport de l'IGAENR met au centre de ses préoccupations la fusion de la gestion des personnels avec tout ce que cela comportera pour les enseignants par exemple en ce qui concerne leur affectation.

Longtemps très centralisé, le système éducatif français s'est territorialisé depuis les lois de décentralisation, de 1982 à la récente loi NOTR. En 2015, avec la naissance des nouvelles régions, l'Education nationale a fait exception en gardant ses anciennes académies. Mais elle les a chapeauté avec des "recteurs de région académique" correspondant aux 13 nouvelles régions métropolitaines. JM Blanquer a fait un pas supplémentaire. Un décret publié en novembre 2017 autorise un recteur de région académique à administrer plusieurs académies, légalisant une situation de fait en Normandie.

C'est le troisième texte en quelques mois sur cette question. En décembre 2017, la Cour des comptes a souligné " la fragilité de ces régions académiques, qui ne disposent ni d'autorité hiérarchique, ni de missions d'allocation des moyen" et demandé la suppression de plusieurs académies. Début mars 2018, le rapport annuel de l'Inspection générale a été consacré à la territorialisation. Il a recommandé un nouveau découpage administratif privilégiant les recteurs de région académique, l'idée étant de renforcer le pilotage des enseignants en centralisant davantage la gestion.»

Articles thématiques

Actu | Égalité filles garçons

«Sexisme à l'école, silence dans les rangs», L'EXPRESS, publié le 07/05/2018.

https://www.lexpress.fr/education/sexisme-a-l-ecole-le-grand-tabou_2005156.html

« Partout, dans les établissements scolaires, les filles sont victimes de violences sexistes. Dans un mutisme assourdissant. [...]

Ces anecdotes, glanées à travers toute la France, sont très loin d'être des cas isolés. Et les établissements cités ci-dessus ne sont pas forcément les plus "difficiles" ou les plus laxistes en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

Parmi eux, beaucoup, [...] ont même le mérite de dénoncer haut et fort ce qui se cache ailleurs. Mais voilà, entre l'accès à la pornographie - facilité par Internet, les smartphones et les tablettes -, la violence et le harcèlement pratiqués à grande échelle sur les réseaux sociaux, les stéréotypes de genre intégrés dès le plus jeune âge et, enfin, le développement de la radicalité religieuse dans certains établissements, c'est bien toute l'Education nationale qui doit faire face à une très inquiétante situation.

Alors que l'incroyable vague d'indignation générale placée sous le signe des hashtags "Me too" aux Etats-Unis, puis "Balance ton porc" en France, a déferlé dans les entreprises, les cercles politiques, les milieux sportifs, ou le monde médical, l'école, elle, reste comme engluée dans cette culture du silence aux conséquences parfois tragiques. [...]

Les raisons de ce mutisme ? La peur omniprésente de stigmatiser les élèves et, avec eux, l'établissement qui les accueille ; le devoir de réserve invoqué par les équipes pédagogiques ; une gêne palpable face à un phénomène qui parfois les submerge ; une banalisation de ces actes, voire un certain fatalisme. Chez les victimes, c'est la peur des représailles ou d'une aggravation de la situation qui pousse à se taire.

Que ce soit en ville ou en zone rurale, dans les cités ou dans les beaux quartiers, dans le public ou le privé sous contrat, le constat est en tout cas le même. Silence dans les rangs ! "Beaucoup de rumeurs circulent dans le lycée de ma fille. Mais peu de parents se confient à nous sur les questions de harcèlement ou d'abus sexuels" [...] »

«Des référents égalité à l'école», L'EXPRESS, publié le 08/05/2018.

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/des-referents-egalite-a-l-ecole_2005691.html

« Entretien avec la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa.

On vit dans une société qui, globalement, souffre de machisme. C'est toute notre société qui est malade du sexisme, comme l'a dit le président le 25 novembre, quand il a confirmé son engagement de campagne et fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause nationale de son quinquennat. [...]

Avec le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, nous proposons d'abord de créer des référents égalité dans tous les établissements scolaires à partir de la rentrée prochaine. Nous allons également veiller à ce que les trois séances d'éducation par année scolaire prévues par la loi, consacrées, notamment, à l'égalité, soient bien mises en œuvre. [...]

Je ne suis pas sûre qu'on puisse parler de culture du silence à l'école particulièrement, je dirais qu'il y a une sorte de tabou sur les agressions sexuelles de façon générale. Souvent, le problème est que les enfants ne sont pas conscients de ce qu'est une agression sexuelle. Ils peuvent penser "jouer au docteur". Ils ne se rendent pas compte que c'est interdit par la loi. C'est pour cela qu'il est vraiment important d'apprendre à se défendre, à réagir face à des prédateurs sexuels, mais aussi d'apprendre à ses enfants qu'on ne force pas, qu'on ne poursuit pas d'autres enfants pour leur faire un bisou dans la cour s'ils n'en ont pas envie, etc. La notion de consentement est la clef, il faut absolument l'apprendre aux enfants très tôt. C'est pourquoi nous allons lancer, à la rentrée, de grandes campagnes télévisées, mais aussi pourquoi nous formons désormais tous les professionnels de l'éducation à ces problématiques, dès la crèche et l'école maternelle.»

Actu | Insertion professionnelle**«20 ans d'insertion des jeunes», LE MONDE, publié le 09/05/2018.**<http://orientation.blog.lemonde.fr/2018/05/09/20-ans-dinsertion-des-jeunes/>

« Le Céreq vient de faire le point sur 20 ans d'insertion professionnelle des jeunes : entre permanences et évolutions. Un document passionnant dont on peut tirer un grand nombre de conclusions sachant que les « sortants » de 1998 sont les seuls à avoir bénéficié d'une conjoncture particulièrement favorable tandis que la dernière cohorte étudiée, celle de 2010, vit de plein fouet la récession économique qui se répercute par un temps de chômage plus long et des embauches davantage précaires.

Sur-chômage des jeunes : une « erreur d'optique ». C'est un paradoxe qu'expliquent très bien les experts du Céreq : si pour les 15-24 ans, le taux de chômage était en 2016 de 24,1% en moyenne, la proportion de chômeurs parmi l'ensemble des 15-24 ans n'était que de 9%... Une « erreur d'optique » classique qui confond « taux de chômeurs parmi les jeunes qui cherchent un emploi » et « taux de chômeurs parmi les jeune » en obérant le fait que, très logiquement, la plus grande partie d'entre eux font des études à cet âge-là et que le taux de chômage ne concerne donc que la minorité en recherche d'emploi. [...]

Comme quoi le diplôme protège du chômage mais n'est plus pour autant un avantage compétitif aussi important qu'il y a vingt ans. On attend avec impatience de voir si les rémunérations des jeunes diplômés vont remonter significativement dans les années à venir avec la reprise économique.»

«20 ans d'insertion professionnelle des jeunes : entre permanences et évolutions», CEREQ, publié le 17/04/2018.<http://www.cereq.fr/actualites/20-ans-d-insertion-professionnelle-des-jeunes-entre-permanences-et-evolutions>

« Depuis 20 ans, les enquêtes Génération visent à éclairer la connaissance sur l'insertion professionnelle des jeunes et aident au pilotage des politiques publiques qui l'accompagnent. Selon les éditions, entre 20 000 et 55 000 jeunes sortis la même année du système scolaire ont été interrogés sur leurs premières années de vie active.

Grâce à ce dispositif, le Céreq peut aujourd'hui rendre compte des permanences et des principaux changements en matière d'accès des jeunes au marché du travail, au terme de deux décennies marquées par l'installation du chômage massif et par un accès toujours plus important à l'enseignement supérieur.

Ce travail de synthèse et d'analyse sur longue période est l'occasion d'une prise de recul utile au moment où le champ de la relation formation emploi connaît, ou s'appête à connaître, une série

de réformes. [Télécharger la publication](#)»